



COMMUNE D'UNIEUX
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE EN DATE DU LUNDI 14 OCTOBRE 2024

Le lundi quatorze octobre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente, les membres composant le Conseil municipal de la Ville d'Unieux se sont réunis en salle du Conseil municipal sous la présidence de Monsieur Christophe FAVERJON, Maire, après avoir été convoqués en date du quatre octobre deux mille vingt-quatre, en application des articles L.2121.10 et L.2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : MM et Mmes Christophe FAVERJON, Gisèle ARSAC, Fabrice CORDAT, Corinne CABUT, Djida OUCHAOUA, Gaston CONSTANT, Véronique ROMEYER, Daniel RATHIER, Monique FAURAND, Agnès PESTRE, Juliette HAUW, Pascal PEYRAT, Jean-Yves CHAUSSIN, Karine RICORT, Laurent LAFRÉCHOUX, Nicolas DUTARTRE, Nathalie DUVAL, Carmela LEDDA, Bernard CHAPELON, Véronique RESSEGUIER, Frédéric BATTIE.

Pouvoirs déposés : M. Fabrice MIALON à M. Christophe FAVERJON, M. Manuel DE SA à M. Gaston CONSTANT, M. Philippe BEAUNE à M. Pascal PEYRAT, Mme Nathalie RAFFIN à M. Daniel RATHIER, M. Stéphane CESARATTO à Mme Gisèle ARSAC, Mme Morgane RICHARD à Mme Véronique Romeyer, Mme Clémentine PAGNIER à Mme Djida OUCHAOUA, M. Rémi FAVIER à M. Bernard CHAPELON.

Nombre de conseillers : 29 - Nombre de présents : 21 - Nombre de votants : 29
Désignation de secrétaire de séance : Mme Gisèle ARSAC

DÉLIBÉRATION N°2024-10-15

OBJET : CONVENTION « COMMUNE ASSOCIÉE » PISCINE DE FIRMINY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 septembre 2008 de conventionner avec la Ville de Firminy afin de permettre aux habitants de la commune de bénéficier de tarifs préférentiels pour l'accès à la piscine de Firminy et pour les cours de natation,

Vu la convention signée le 15 janvier 2009 avec la Ville de Firminy mettant à la charge de la commune d'Unieux la différence de coût entre le tarif normal d'accès à l'établissement et des cours et le prix consenti au titre du dispositif « commune associée » (prix identique à ceux des habitants de Firminy),

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 17 décembre 2018 renouvelant la convention entre la commune d'Unieux et la Ville de Firminy,

Considérant que cette convention est arrivée à échéance,

LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ,

- **DÉCIDE** de renouveler avec la Ville de Firminy la convention « Commune Associée » pour la piscine de Firminy, pour une période de trois années reconductibles une fois à compter de 2025,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'adjoint ayant reçu délégation à cet effet, à la signer,
- **AUTORISE** à verser à la Ville de Firminy la participation due par la commune sur production d'une facture annuelle détaillée sur la base des tarifs votés par la Ville de Firminy et annexés à la convention.

Extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à UNIEUX, le 14 octobre 2024.

La secrétaire de séance,

Gisèle ARSAC.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203168-20241014-DELIB2024-10-15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/10/2024

Le Maire,

Christophe FAVERJON

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation
la Directrice Générale des Services
Marianne PERROT

